

### LA CITOYENNETÉ

#### L'INTERVENTION DE FONCTIONNAIRES QUANT AUX DÉCISIONS DES JUGES—LE TRAITEMENT DE FAVEUR ACCORDÉ AUX SUJETS BRITANNIQUES

**M. Gaétan-J. Serré (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre responsable de la citoyenneté, j'aimerais poser une question au premier ministre. A la suite des accusations portées hier par un juge d'une cour de citoyenneté selon lesquelles certains hauts fonctionnaires supérieurs essaient parfois d'influencer les décisions à l'égard de demandes de citoyenneté et que des citoyens britanniques reçoivent un traitement de faveur des fonctionnaires d'Ottawa, le premier ministre dirait-il à la Chambre ce qu'il pense de ces accusations et serait-il prêt à demander au ministre responsable d'entreprendre une enquête personnelle à ce sujet?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La deuxième partie de la question est peut-être conforme au Règlement, mais le député ne peut pas demander au premier ministre ce qu'il pense de la situation dont il a parlé. Le premier ministre pourrait peut-être répondre à la deuxième partie de la question du député.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, on me l'a signalé à mon arrivée à la Chambre et je me suis assuré que le ministre ferait ce qu'a proposé le député. Il étudiera la question, fera enquête et renseignera la Chambre le plus tôt possible, peut-être même demain, lorsqu'il sera ici. Monsieur l'Orateur, me permettrait-on de répondre à une question posée hier?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Absolument rien ne s'oppose à ce que le premier ministre réponde à une question posée hier. L'autre jour, des membres du cabinet ont soutenu que la présidence ne permet pas aux ministres de répondre, de leur propre initiative, à des questions posées antérieurement. Ce à quoi je me suis opposé de temps à autre, c'est à ce que le ministre, pendant qu'il a la parole, réponde à une question antérieure, sans permettre de question supplémentaire. Or, comme aucune question supplémentaire n'a été posée, le ministre peut parfaitement demander à la Chambre et à la présidence l'autorisation de répondre à une question posée antérieurement.

\* \* \*

### LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

#### DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE RELATIVE À L'ARRÊT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la réponse porte sur une série de questions posées hier au sujet de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et particulièrement sur celle concernant la correspondance entre les membres de la Commission et moi-même. Je me suis renseigné et je puis déclarer à la Chambre qu'il n'y a pas eu de lettres autres que celle qu'on a déjà déposée ici le 17 mars et qui

[Le très hon. M. Trudeau.]

concordait assez directement avec la question posée par le député de York-Sud. On l'a déposée le 17 mars et je n'ai pu trouver aucune autre lettre.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le premier ministre n'a-t-il pas reçu une lettre datée du 16 mars d'un des commissaires, le professeur J. B. Rudnyckyj, dans laquelle il faisait certaines recommandations au premier ministre? Serait-il disposé à déposer cette lettre?

**Le très hon. P. E. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas d'avoir reçu une telle lettre, mais je me renseignerai et si j'en ai bien reçu une, je verrai si je peux la déposer.

\* \* \*

### LES CÉRÉALES

#### LE BLÉ—LES PRÊTS AUX TERMES DU PROGRAMME D'AVANCES EN ESPÈCES—LES VERSEMENTS POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE COURANTE

**M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. A cause des modifications considérables qu'on apporte au programme d'avances en espèces pour la campagne agricole 1971-1972, quand le ministre sera-t-il en mesure d'annoncer quelle sera la situation des prêts antérieurs et à quelle date les avances en espèces seront disponibles pendant la campagne agricole courante?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, si des modifications considérables sont apportées au programme des avances en espèces, je suis sûr que mon collègue le ministre de la Saskatchewan en tiendra compte et annoncera les changements qui pourraient s'imposer à propos des avances déjà consenties.

\* \* \*

### LES PARCS NATIONAUX

#### ELK ISLAND—LA FAMINE CHEZ LES ANIMAUX—LE SERVICE DE LA FAUNE ET LES MESURES DE PRÉVENTION DU SURPEUPLEMENT

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adressait au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui devait être ici aujourd'hui, mais en son absence, je vais la poser au ministre suppléant ou au secrétaire parlementaire. Il s'agit des originaux et autres animaux sauvages qui meurent de faim dans le parc national d'Elk Island. Étant donné la situation, le secrétaire parlementaire dirait-il si le ministère vérifie l'activité du Service canadien de la faune, organisme consultatif auprès de l'administration des parcs, pour déterminer pourquoi on n'a pas recommandé à l'autonomie une réduction du peuplement d'originaux proportionnelle aux ressources alimentaires disponibles?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il me semble qu'une question semblable pourrait être inscrite au *Feuilleton*. Je ne suis